
 <p>MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE</p>	<p>PROCEDURE DE CHANGEMENT DU PORT D'ATTACHE DES NAVIRES DE COMMERCE ET DE SERVITUDE</p>	 <p>DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE</p>
		<p>Page 1 sur 1</p>

1. Objet :

Cette procédure fixe les pièces constituant le dossier à présenter auprès du chef de Service de la Marine Marchande du port d'attache (SMM) pour le changement du port d'attache des navires de commerce et de servitude.

2. Pièces constituant le dossier susvisé :

- ✓ Formulaire de demande de changement de port d'attache (**à télécharger**) ;
- ✓ PV de visite technique ;
- ✓ Formulaire de soumission (**à télécharger**);
- ✓ Original de l'acte de nationalité du navire;
- ✓ Photocopie de la C.I.N du propriétaire pour une personne physique ;
- ✓ **Dossier juridique de la société:**
 - Le statut de la société avec le P.V portant souscription et versement du capital social, signés légalisés et enregistrés ;
 - Le P.V nommant le ou les gérants pour une SARL et le président et les membres du Conseil d'Administration pour une S.A ;
 - La déclaration d'inscription de la société sur le Registre de Commerce ;
 - La publication de la société au B.O ou dans un quotidien d'annonces légales ;
- ✓ Bulletin et quittance de paiement relatifs à la rémunération des services rendus par le ministère de l'équipement et des transports. (voir arrêté conjoint du ministre de l'équipement et des transports et du ministre de l'économie et des finances n° 1000-10 du 19 rabii II 1431 (5 avril 2010) fixant les tarifs des services rendus par le ministère de l'équipement et des transports / Direction de la Marine Marchande, B.O N° : 5852) .